

INFORMATION ÉLÈVES

A partir du lundi 04 octobre le protocole sanitaire applicable dans les collèges des Landes sera de **niveau 1 (niveau vert).**

Allègement du protocole avec port du masque uniquement dans les espaces clos (escaliers, couloirs, salles de classe ; réfectoire) et lors des regroupements (file d'attente pour le self, rangement dans la cour).

Les autres gestes barrières doivent être respectés : distanciation physique, lavage des mains régulier, tousser dans son coude, ne pas se toucher.

Avoir deux masques par jour.

Récréations :

Les élèves peuvent **retirer le masque une fois dans la cour**. Lorsque le masque n'est pas utilisé il peut être mis autour du bras ou replié dans la poche.

Une distance raisonnable entre les élèves doit être respectée et les regroupements doivent être évités.

Le masque doit être remis dès la 1^{ère} sonnerie pour aller récupérer les affaires dans le casier, aller se ranger dans la cour et monter dans les escaliers.

Accès aux salles de classe :

Le port du masque reste obligatoire dans les espaces clos : escaliers, couloirs, salles de classe...

Du gel hydro-alcoolique est distribué par le professeur à l'entrée en classe.

Les élèves ne sont pas autorisés à toucher les poignées ni les interrupteurs.

Sortie de salle :

Le port du masque reste obligatoire dans les couloirs.

Le sens de circulation dans les couloirs est maintenu.

EPS :

L'accès aux vestiaires est autorisé avec le masque.

Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

Demi-pension :

Les élèves mangent par niveau et sans contrainte de groupe (placement libre).

L'élève doit porter le masque dans la file d'attente et le garder jusqu'à son installation à table.

Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée du self. Une fois installé, il enlève son masque et le plie en deux puis le met dans sa poche ou autour de son bras. Les masques ne doivent pas rester sur les tables ni sur les plateaux.

À la fin du repas, l'élève remet son masque.

DISCIPLINE :

Tout élève qui, volontairement, ne respectera pas les consignes de sécurité sanitaire, sera mis en isolement et ses responsables seront immédiatement contactés pour venir le chercher.

Une sanction pourra être posée.